



Décennie des Nations Unies pour la biodiversité

Réf.: SCBD/ITS/RS/78858

3 février 2012

NOTIFICATION¹

Orientations méthodologiques et de mise en œuvre pour les « Indicateurs pour le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie de mobilisation des ressources de la Convention »

Madame/Monsieur,

La Conférence des Parties, par sa décision X/3, a adopté quinze indicateurs pour le suivi de la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources (paragraphe 7) et a établi les étapes d'un processus devant être exécuté avant la tenue de la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CdP 11), utilisant ces indicateurs (paragraphe 8). En outre, au paragraphe 8 i) de la décision X/3, la Conférence des Parties a décidé d'adopter des objectifs pour la Stratégie de mobilisation des ressources à sa onzième réunion, compte tenu du fait que des valeurs de référence solides ont été identifiées et approuvées et qu'un cadre efficace de communication a été adopté. Dans la même décision, le Secrétariat a été prié d'élaborer des orientations méthodologiques et des lignes directrices pour la mise en œuvre des indicateurs et la définition de la valeur de référence.

En réponse à la décision ci-dessus, le Secrétariat a préparé un projet de document contenant les orientations méthodologiques pour la mise en œuvre des indicateurs ainsi qu'un cadre de communication préliminaire. Le document a été mis à la disposition des Parties et des commentaires ont été suscités par le biais de la notification SCBD/ITS/YX/77665 (2011-190), publiée le 30 septembre 2011. À la lumière des commentaires reçus, les orientations méthodologiques et le cadre de communication ont été révisés. Le document révisé est disponible au <http://www.cbd.int/financial/doc/srm-guidance-2012-01-en.pdf>.

Je désire vous encourager à utiliser le cadre de communication et à fournir au Secrétariat l'information nécessaire à votre meilleure convenance mais au plus tard le **1 juillet 2012**, afin que l'information puisse être assemblée et mise à la disposition à la CdP 11 à Hyderabad, en Inde, en octobre 2012. Les informations supplémentaires ou actualisées peuvent être soumises après cette date limite, en gardant à l'esprit qu'un cadre de communication révisé pourrait être élaboré à la lumière de l'examen du cadre par la quatrième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention (GTEA 4) et la CdP 11.

Je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Ahmed Djoghlaif
Secrétaire exécutif

À tous les Points focaux nationaux en vertu de la Convention et de son Protocole

¹: Ceci n'est pas une traduction officielle. Il s'agit d'une courtoisie du Secrétariat.